

Projet de Cellule Nature-Environnement au Muséum National d'Histoire Naturelle

Dès son origine, le Muséum National d'Histoire Naturelle a joué un rôle fondamental dans l'inventaire, la connaissance et la conservation des espèces végétales et animales.

Très tôt, il a développé des actions nationales et internationales pour la protection du patrimoine naturel, appuyées sur des recherches en écologie fondamentale et appliquée menées non seulement dans les deux laboratoires dont c'est la spécialité mais aussi dans la plupart de ses 25 laboratoires.

Grâce au mouvement associatif qu'il a su initier (le Muséum est à l'origine de la création de la SNPN et a participé à la mise en place de l'UICN), grâce également à des services comme le CRBPO ou le Secrétariat de la faune et de la flore, qui fonctionnent sur la base d'un réseau d'experts couvrant le territoire national, notre établissement peut s'appuyer également sur des structures régionales et élargir ainsi son champ de compétence.

Il est normal dans ces conditions que nous soyons sollicités par des demandes d'expertises de plus en plus nombreuses dans le domaine des sciences de la nature et de l'environnement.

L'un des buts de la Cellule Nature-Environnement est d'identifier la capacité d'expertise de notre établissement, de la valoriser et de la faire connaître, afin que le rôle que nous jouons, pour le moment d'une manière occulte, soit révélé au grand jour.

Structure légère d'information interne et externe, cette cellule pourrait donc aider le directeur et les conseils scientifique et d'administration à identifier le nombre de laboratoires et de chercheurs pouvant répondre à de telles demandes ainsi que le champ privilégié de leurs interventions, tant au niveau national (milieux marins, terrestres, dulçaquicoles, conservation du patrimoine naturel, gestion de populations menacées, création, restauration et gestion d'habitats, aide aux législateurs, etc.) qu'international (interventions dans le cadre des multiples conventions internationales).

Dotée d'un secrétariat permanent, une telle cellule pourrait également participer à l'état annuel de l'environnement.

L'établissement d'un bilan d'activité largement diffusé, tous les deux ans par exemple, contribuerait à notre rayonnement et permettrait au Muséum de montrer sa capacité de réponse aux problèmes d'actualité. Nous pourrions ainsi défendre une enveloppe financière près des Ministères qui jusqu'à présent utilisent bénévolement les compétences individuelles.

Structure d'animation, cette cellule pourrait également aider à la mise en oeuvre d'une véritable politique de l'établissement en matière de protection de la nature et de l'environnement, et initier de véritables actions de recherche dans ce domaine. L'ensemble des travaux et des propositions qui en découleraient serait soumis au conseil scientifique puis au conseil d'administration pour approbation.

Cette cellule dépendant directement du Directeur et du futur Département d'écologie et de conservation de la nature (si celui-ci voit le jour) pourrait comprendre une dizaine de personnes fortement concernées par cette mission.:

- le responsable du Secrétariat de la faune et de la flore,
- le responsable du Centre de Recherches sur la biologie des populations d'oiseaux,
- un représentant du laboratoire d'Ecologie générale,
- un représentant du laboratoire d'Evolution des systèmes naturels et modifiés,
- un représentant du secteur Collections vivantes,
- un représentant du secteur Arthropodes,
- un représentant du secteur Vertébrés,
- un représentant du secteur Faune marine,
- un représentant des laboratoires de Botanique et du Service des cultures,
- un représentant du secteur TOAE,
- un représentant du secteur Sciences de l'homme,
- un représentant de l'Administration.

J.C. Lefevre
Paris, le 5 avril 1990